

Renouvellement de l'inscription pour le service d'éducation et d'accueil SEAS Bei de Kueben via le contrat d'inscription

Année scolaire 2026-2027

Chers représentants légaux,

Comme les modalités légales ont changé, nous devons refaire l'inscription de votre enfant et signer un contrat d'inscription en double exemplaire entre les représentants légaux et moi en tant que responsable.

Nous vous demandons donc de bien vouloir remplir le contrat d'inscription en double exemplaire, signés par les deux représentants légaux et ajouter toutes les pièces requises pour le **24 avril 2026** au plus tard.

- **Certificats de travail** datant de moins de 3 mois des représentants légaux attestant que vous occupez un emploi salarié et indiquant les heures de travail hebdomadaires ou attestation d'une inscription à l'ADEM.
- **Copie de la carte de la Sécurité Sociale de l'enfant**
- **Copie de la carte de vaccination** de l'enfant. Les représentants légaux sont responsables de la mise à jour de la carte de vaccination. La Croix-Rouge luxembourgeoise ne fait pas de contrôle des vaccins. La collecte de cette donnée est ordonnée par la Division de l'inspection sanitaire du ministère de la Santé.
- Le cas échéant un **certificat médical récent attestant les allergies** et/ou les intolérances
- Pour les enfants à besoins de santé spécifiques le **Projet d'accueil individualisé** et le **Plan d'Action d'Urgence**.
- Le cas échéant **copie du jugement/référé** se prononçant sur l'autorité parentale
- **Annexe 1 ou 2 : Fiche de présence régulière ou irrégulière** en plan de base (en période scolaire, même si horaire exact pas encore connu)
- **Annexes 4 et 5 : Autorisation tierces personnes et autorisation déplacements et club**
- **Annexe 6 : Ordre de domiciliation** dûment rempli et signé accompagné d'un RIB (pour les nouveaux inscrits ou si vos coordonnées bancaires ont changé)
- **Annexe 12 : Autorisation pour la prise et/ou la publication d'images** (photographies ou vidéos) pour enfants mineurs ayant moins de 13 ans.

Merci de bien vouloir annexer une fiche de présence, même si inscription irrégulière.

Le contrat d'inscription, les annexes, ainsi que les fiches de présence sont aussi à votre disposition à l'entrée de la maison relais.

Une réponse définitive relative à l'inscription vous parviendra par courriel **fin juillet 2026 au plus tard**.

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au numéro 2755-6852. Veuillez agréer, chers parents, l'expression de nos meilleures salutations.

Nathalie Thimmesch-Wagner
Responsable du SEAS « Bei de Kueben »